

Reconnaître et partager les activités de soins et d'accompagnement, mettre un terme aux inégalités salariales

L'inégalité salariale résulte d'une répartition inégale de l'emploi et du travail en fonction du sexe. Le travail des femmes* est dévalué et l'écart salarial est structurel. Les données générales fournies par les sources officielles ne nous permettent pas de voir la réalité crue. Aujourd'hui, en Euskal Herria, malgré un travail de valeur égale le salaire n'est pas le même ; il est différent selon le sexe.

Les travaux pris en charge par les femmes* et en grande partie liés au soin est une question centrale : nous n'attribuons pas la même valeur aux soins apportés aux personnes qu'à la production de pneus.

Le rôle protecteur assigné aux femmes* dépasse le domaine de l'emploi : les emplois liés aux soins sont totalement féminisés et les activités non rémunérées de soins sont également affectées aux femmes*. Cela a une incidence directe sur la précarité et l'écart salarial : les responsabilités inhérentes aux soins et à l'accompagnement nous poussent à prendre des emplois plus précaires (temps partiels...), comme par exemple dans l'hôtellerie ou la restauration scolaire ; elles nous poussent de la même manière à demander des autorisations d'absence ou des réductions de temps de travail. Cela entraîne des pénalités pour les femmes*.

Les activités de soins n'ont aucune reconnaissance économique et sociale, et le Système Public Communautaire de soins est inexistant. Ces activités reposent sur le travail des femmes* tandis que les hommes gardent le privilège de ne pas les prendre en charge.

Nous devons souligner la responsabilité à la fois des employeurs et des institutions publiques : les insti-

tutions publiques sont directement responsables de l'écart salarial entre les sexes ; à chaque fois qu'elles privatisent des services publics elles encouragent la marchandisation des activités de soins. En outre, elles refusent de promouvoir des politiques de coresponsabilité.

Face à cela, LAB revendique :

- La juste répartition et la valorisation des activités liées aux soins. Tant que cela ne sera pas le cas, l'écart salarial sera maintenu.
- Le développement du système de soin public communautaire.
- La fin de la division sexuelle du travail et la revalorisation des activités non rémunérées et des emplois. Pour ce faire, nous appliquerons le critère de durabilité de la vie.
- L'inclusion des évaluations féministes de postes dans les conventions collectives.
- Tous les travaux nécessaires au soin et au soutien à la vie ont été confiés gratuitement aux femmes* ; le système capitaliste et toute la société en a tiré profit. Face à cela, nous proposons d'appliquer le facteur de correction que nous avons appelé dette patriarcale.
- La réduction du temps de travail sans perte de rémunération : garantir des temps de soins.
- L'amélioration des conditions de travail dans le secteur du soin et de l'accompagnement.